

Clamart, le 7 février 2018

Objet : ZAC du Panorama à Clamart (92)

Monsieur le président,

La mairie de Clamart a créé une ZAC dite "du Panorama" sur les terrains auparavant occupés par EDF, notamment ses services de recherche et développement, à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Du 6 juin au 7 juillet 2017 a eu lieu une consultation sur les impacts environnementaux du projet de ZAC, sur la base d'un dossier établi par la mairie de Clamart et de l'avis de l'autorité environnementale régionale sur le dit dossier.

Il s'avère que le dossier ne présentait que ce qui existait sur le territoire de la ville de Clamart, sans mentionner ce qui pouvait exister à proximité des terrains de la ZAC, alors même que ceux-ci sont limitrophes du Plessis-Robinson et de Fontenay-aux-Roses. Quelques remarques faites durant cette consultation ont concerné l'existence du CEA de Fontenay-aux-Roses à proximité mais elles ont été éliminées par la phrase suivante qui apparaît dans le "*bilan final de la concertation et mise à disposition*" présenté au conseil municipal de Clamart le 13 juillet 2017: "*La présence de l'environnement proche a bien été prise en compte au travers du répertoire effectué des risques et nuisances et il n'a pas été relevé de servitudes d'Utilité Publique particulière pour le site du CEA.*"

Étonnés, nous avons depuis étudié le sujet de façon plus approfondie et c'est pourquoi nous vous saisissons aujourd'hui :

- le CEA de Fontenay-aux-Roses est situé à quelques centaines de mètres des terrains de la ZAC du Panorama. Ce site du CEA est en cours d'assainissement-démantèlement mais il fait toujours l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) préfectoral, sur la base de vos études. Nous ne comprenons pas pourquoi ceci n'apparaît pas dans le répertoire des risques et nuisances cité par la mairie de Clamart, mais c'est en tout cas réel. Nous avons lu l'avis n°2016-00102 du 15 avril 2016, que l'IRSN a publié sur son site Internet, qui dit explicitement "*qu'un PPI doit être maintenu pour le site de FAR et qu'un déclenchement en mode réflexe doit y être intégré*". Selon notre compréhension, le risque est celui d'un incendie non maîtrisé qui conduirait à un rejet de matières radioactives à l'extérieur du site, rejet qui pourrait donc sans doute atteindre les terrains de la ZAC du Panorama, la frontière entre Clamart et Fontenay-aux-Roses nous semblant peu apte à l'arrêter,
- le terme source des INB du CEA de Fontenay-aux-Roses ne diminue pas: il a été quasiment stable entre fin 2015 et fin 2016 mais, au 1er janvier 2017, une nouvelle évaluation a même fait ajouter



145TBq à l'inventaire radiologique (sur environ 2000TBq) selon ce qui s'est dit à la CLI du CEA de Fontenay-aux-Roses,

- nous avons par ailleurs lu votre guide n°15 "*maîtrise des activités au voisinage des INB*" paru en 2016. A sa lecture, il nous apparaît que le projet de ZAC de la mairie de Clamart, avec une densification très importante (environ 5000 habitants dans ce nouveau quartier), des équipements destinés à faire venir du monde (un lac, un gymnase, des restaurants et commerces...), et des équipements accueillant des enfants (un groupe scolaire de 21 classes et une crèche de 60 berceaux) correspond à ce qui, dans votre guide est en acceptabilité "- -" et en vulnérabilité forte. S'il existe actuellement de l'habitat et des activités au voisinage du CEA de Fontenay-aux-Roses, il n'apparaît pas opportun d'en ajouter autant aussi près, si l'on suit vos recommandations,
- enfin, notre inquiétude s'est accrue à la lecture de votre rapport 2016 dans lequel vous dites que "*malgré les efforts indéniables des équipes en place du CEA, l'ASN considère que le niveau de sûreté des INB de Fontenay-aux-Roses n'est toujours pas pleinement satisfaisant*". Vous précisez même que "*la maîtrise du risque incendie reste un enjeu*", alors que ce risque semble un point important dans la décision de maintien du PPI. Vous citez d'ailleurs "*deux événements liés à des échauffements de composants électriques*". Vous ajoutez également que "*la rigueur d'exploitation des entreposages de déchets n'était toujours pas satisfaisante, bien que des progrès aient été accomplis depuis 2015*".

Nous avons également su que la CLI associée voulait faire effectuer une étude sur la radioactivité des sols du stade dit "du Panorama", peu éloigné lui aussi des terrains de la ZAC du même nom. Or, ceci n'est pas du tout évoqué dans le dossier environnemental précité.

Tous ces éléments venant de vos services et de la CLI nous confirment dans nos craintes vis-à-vis du projet actuel de ZAC du Panorama qui, à notre avis, ne devrait être lancé qu'après la fin de l'assainissement du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Nous vous saisissons donc pour vous informer de cette situation et vous demander d'intervenir dans le cadre de vos prérogatives pour éviter une éventuelle situation dramatique dans les prochaines années.

Nous vous en remercions par avance et restons à votre disposition pour tout complément d'information,

Roland Rabeau
Responsable du groupe local EELV Clamart

